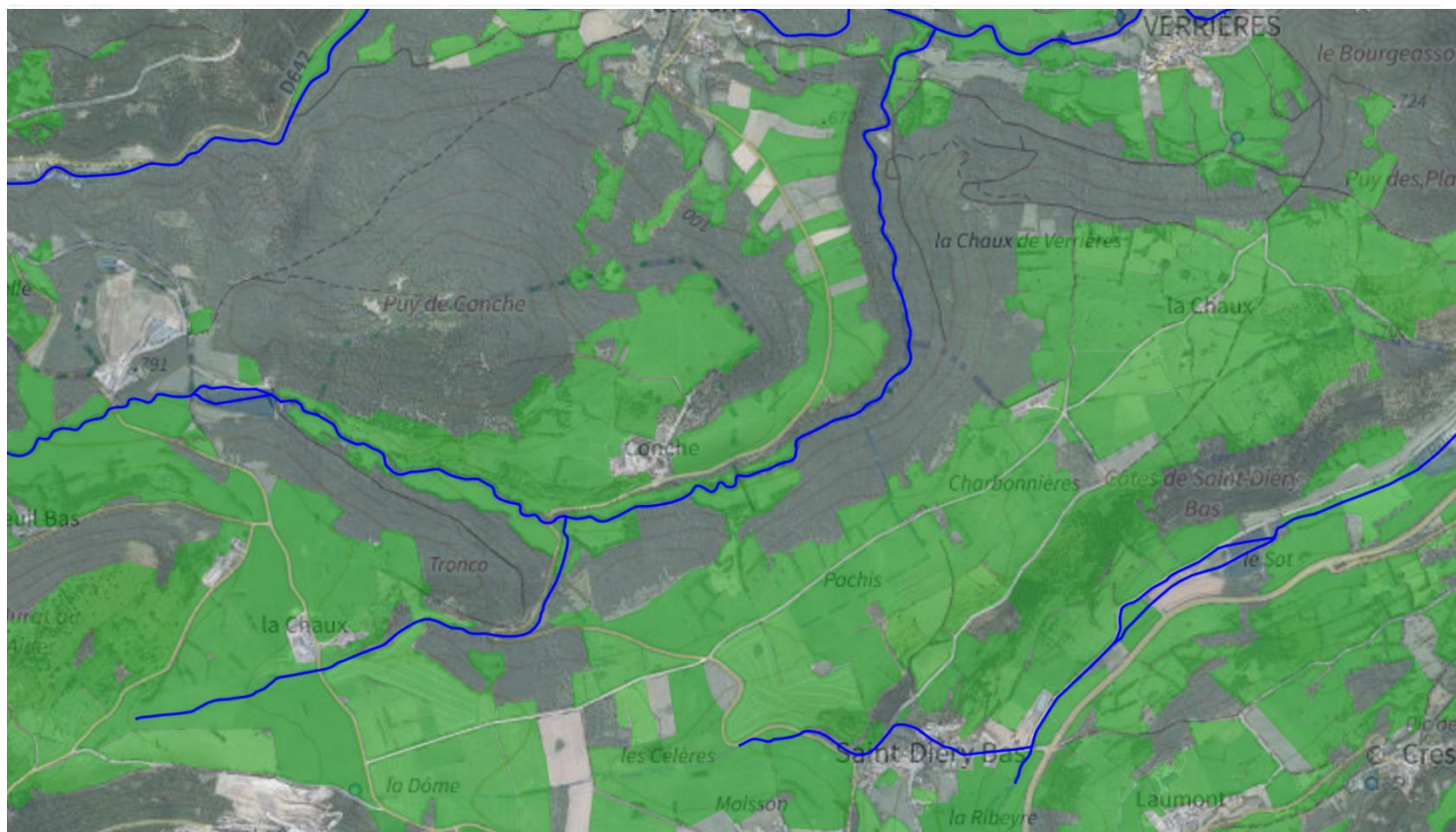




BCAE

Cours d'eau 2023
Prairies sensibles

Descriptif de contenu
et de livraison

Date du document : juillet 2017
Révision : juillet 2023



SOMMAIRE	2
1. DESCRIPTIF DE CONTENU	4
1.1 Présentation de ce chapitre	4
1.1.1 Ce que contient ce chapitre	4
1.1.2 Ce que ne contient pas ce chapitre	4
1.2 Présentation des produits	4
1.2.1 Définitions et contenu.....	4
1.2.1.1 <i>Cours d'eau</i>	4
1.2.1.2 <i>Prairies sensibles</i>	4
1.2.1.3 <i>Arrêté</i>	5
1.2.2 Services web	5
1.2.3 Usages	5
1.2.4 Actualité et mise à jour.....	5
1.3 Spécifications techniques	6
1.3.1 Sources des données	6
1.3.1.1 <i>Cours d'eau</i>	6
1.3.1.2 <i>Prairies sensibles</i>	6
1.3.2 Extension géographique	6
1.3.2.1 <i>Cours d'eau</i>	6
1.3.2.2 <i>Prairies sensibles</i>	6
1.3.3 Référence géodésique	6
1.4 Paramètres de qualité géométrique.....	7
1.5 Définitions des termes employés	7
1.5.1 Définition du terme « classe ».....	7
1.5.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut.....	7
1.6 Classe BCAE_lineaire.....	8
1.6.1 Définition	8
1.6.2 Description des attributs.....	8
1.7 Classe prairies_sensibles	10
1.7.1 Définition	10
1.7.2 Description des attributs.....	10

2. DESCRIPTIF DE LIVRAISON	12
2.1 Présentation de ce chapitre	12
2.1.1 Ce que contient ce chapitre	12
2.1.2 Ce que ne contient pas ce chapitre	12
2.2 Caractéristiques de la livraison	12
2.2.1 Modalités de livraison.....	12
2.2.2 Emprises de livraison	12
2.2.3 Format de livraison.....	12
2.2.4 Volume des données	13
2.3 Répertoires des données.....	13
2.3.1 Arborescences générales	13
2.3.1.1 <i>Cours d'eau</i>	13
2.3.1.2 <i>Prairies sensibles</i>	13
2.3.2 Nomenclature	14
2.4 Répertoires BCAE / BCAE9.....	14
2.4.1 1_DONNEES_LIVRAISON_{AAAA-MM-JJ}.....	14
2.4.1.1 <i>Cours d'eau</i>	14
2.4.1.2 <i>Prairies sensibles</i>	14
2.4.2 Fichier LISEZ-MOI.pdf	14
ANNEXE A – RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS PAR TYPE DE COURS D’EAU.....	15
ANNEXE B – RÉPARTITION DES COURS D’EAU PAR DÉPARTEMENT POUR LE MILLÉSIME 2023.	18

1. DESCRIPTIF DE CONTENU

1.1 Présentation de ce chapitre

1.1.1 Ce que contient ce chapitre

Ce chapitre décrit en termes de contenu, de précision géométrique et de qualité sémantique, les caractéristiques des produits BCAE 4 et BCAE 9.

Le terme BCAE utilisé dans l'ensemble de ce document signifie « bonnes conditions agricoles et environnementales » relatif à la réglementation PAC¹ en vigueur.

1.1.2 Ce que ne contient pas ce chapitre

Ce chapitre ne décrit pas les produits BCAE en termes de structure de livraison, laquelle est traitée dans le chapitre **2. DESCRIPTIF DE LIVRAISON**.

Ce chapitre ne présente pas les évolutions de ces produits ni celles de la documentation ; ces informations sont diffusées dans un document spécifique associé à ces produits et nommé « Suivi des évolutions » (**SE_BCAE.pdf**).

L'ensemble de ces documents est disponible sur le site [géoservices](#) de l'IGN, accessible en cliquant sur l'imagette ci-dessous :



Ce chapitre ne constitue pas non plus un manuel d'utilisation des produits BCAE.

1.2 Présentation des produits

1.2.1 Définitions et contenu

1.2.1.1 Cours d'eau (BCAE 4)

Le code rural et de la pêche maritime stipule que les agriculteurs bénéficiant des aides de la PAC soumises à la conditionnalité implantent des bandes enherbées le long de certains cours d'eau au titre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.

1.2.1.2 Prairies sensibles (BCAE 9)

Les surfaces désignées comme prairies sensibles sont les prairies permanentes majoritairement herbacées faisant partie des zones Natura 2000 et présentant une richesse importante en biodiversité.

Ces prairies doivent être maintenues en place. Le labour et/ou la conversion de ces surfaces vers une autre catégorie de surface ou en une surface non agricole, ne sont pas autorisés.

¹ Politique Agricole Commune.

1.2.1.3 Arrêté

L'arrêté du 14 mars 2023 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) définit :

- pour chaque département, le type de cours d'eau à border de bandes tampons (appelé annexe) ;
- l'identification des prairies permanentes désignées comme « sensibles » prévue par le code rural et de la pêche maritime.

Cet arrêté précise également que ces données sont consultables sur le [géoportail](#) :

Données	Lien géoportail
Cours d'eau	www.geoportail.gouv.fr/donnees/cours-eau-bcae-2023
Prairies sensibles	www.geoportail.gouv.fr/donnees/prairies-sensibles-bcae

Ce document est en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour les départements non métropolitains, se référer aux arrêtés préfectoraux relatifs aux BCAE.

1.2.2 Services web

Les données BCAE se retrouvent également dans la thématique « agriculture » des services web experts. Les noms techniques des flux sont :

Données	Nom technique
Cours d'eau	HYDROGRAPHY.BCAE.LATEST
Prairies sensibles	PRAIRIES.SENSIBLES.BCAE

Cliquer sur l'imagette ci-dessous pour accéder aux services :

SERVICES WEB EXPERTS - AGRICULTURE

1.2.3 Usages

- identification des cours d'eau devant être bordés d'une bande enherbée au titre de la conditionnalité des aides de la PAC ;
- identification des prairies permanentes désignées comme écologiquement sensibles au titre de la PAC.

1.2.4 Actualité et mise à jour

Les données du produit cours d'eau BCAE (BCAE 4) sont systématiquement mises à jour annuellement.

1.3 Spécifications techniques

1.3.1 Sources des données

1.3.1.1 Cours d'eau

Les départements sont classés suivant quatre types (appelés annexes) définis dans l'arrêté² :

- **I-A** → cours d'eau permanents et intermittents nommés de la BD TOPO® ;
- **I-B** → cours d'eau permanents et intermittents nommés et non nommés de la BD TOPO® ;
- **I-C** → cours d'eau permanents de la BD TOPO® et d'autres cours d'eau retenus au plan départemental (carte locale) ;
- **I-D** → cours d'eau retenus au plan départemental (carte locale).

1.3.1.2 Prairies sensibles

La désignation des prairies sensibles dans les sites Natura 2000 existants au 31 décembre 2021 procède du croisement graphique entre le registre parcellaire graphique (RPG) 2022 et la richesse en biodiversité de ces prairies, estimée au moyen d'un inventaire réalisé par le MNHN³. Un arrêté² du ministre chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire désigne ces prairies sensibles.

1.3.2 Extension géographique

1.3.2.1 Cours d'eau

Les données concernant les cours d'eau sont disponibles sur 94 départements métropolitains. Voir listes en [ANNEXES](#).

Les données livrées sont réparties dans les quatre types :

- **I-A** : 25 départements ;
- **I-B** : 1 département ;
- **I-C** : 8 départements ;
- **I-D** : 60 départements dont 5 nouveaux par rapport à 2022 et 19 actualisés.

1.3.2.2 Prairies sensibles

Les données concernant les prairies sensibles couvrent la France métropolitaine.

1.3.3 Référence géodésique

Les données sont proposées de façon standard dans le système légal de référence suivant :

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde Associé	Projection	Unité	Résolution	Code EPSG ⁴
France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	m	2154

² Pour consulter l'arrêté, cliquer sur le lien du paragraphe [1.2.1.3 Arrêté](#).

³ Muséum national d'histoire naturelle.

⁴ European Petroleum Survey Group : <https://epsg.io>

1.4 Paramètres de qualité géométrique

Pour les cours d'eau de type **I-A**, **I-B** et une partie de **I-C** (hors carte locale), la précision géométrique est la même que celle de la BD TOPO®.

Pour plus d'informations sur les paramètres de qualité de la BD TOPO®, consulter son descriptif de contenu (**DC_BDTOPO_3-3.pdf**) disponible sur le site [géoservices](#) de l'IGN, accessible en cliquant sur l'imagette ci-dessous :



1.5 Définitions des termes employés

1.5.1 Définition du terme « classe »

Une classe regroupe des objets de même genre (linéaire, ponctuel ou surfacique), de même dimension (ici bidimensionnelle) et définis par les mêmes attributs.

Chaque classe est présentée sous forme de fiche contenant les informations suivantes :

Définition : Définition de la classe. Cette définition s'applique à tous les objets de cette classe.

Genre : Le genre spécifie la géométrie des objets de la classe (ponctuel, linéaire, surfacique)

Attributs : Des attributs sont associés à chaque objet d'une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d'attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).

Sélection : Précision sur le caractère exhaustif ou non des objets de cette classe.

Contrainte : Contrainte particulière sur la classe d'objet.

Modélisation : Précision sur la façon dont la structure géométrique traduit la réalité de l'objet topologique.

D'autres précisions ou remarques peuvent être mentionnées le cas échéant pour une meilleure compréhension des caractéristiques de la classe.

1.5.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut

Définition : Définition de l'attribut.

Type : Précision sur la structure de l'attribut et la taille maximale de la valeur autorisée : Caractères (24), Entier (4), Décimal (9,1), etc.

Contrainte sur l'attribut : Cette contrainte précise si l'attribut doit être renseigné (Valeur obligatoire), ou dans quelles conditions il ne l'est pas. S'il n'y a pas de contrainte, l'attribut peut être vide.

Valeurs de l'attribut : Définitions de la signification des valeurs de l'attribut. La liste des valeurs possibles est fournie. Certains attributs peuvent ne pas avoir de valeurs.

Valeurs particulières de l'attribut : Définition de la signification de certaines valeurs, ou de l'absence de valeur.

1.6 Classe BCAE_lineaire

1.6.1 Définition

Définition	Cours d'eau BCAE (BCAE4).	
Genre	Linéaire	
Attributs	DEP TYPE BCAE ORIGINE1 ORIGINE2 MILLESIM COMMENT	Département Catégorie Tronçon BCAE Origine du tronçon (principale) Origine du tronçon (secondaire) Millésime Commentaire

Sélection : Seuls les cours d'eau BCAE sont retenus.

Modélisation : À l'axe (quelle que soit la largeur).

1.6.2 Description des attributs

- **DEP**

Définition : Numéro du département.

Type : Caractères (3)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

001-019
02A, 02B
021-074
076-091
093-095

- **TYPE**

Définition : Catégorie dans laquelle est classé le département pour la campagne 2022.

Type : Caractères (3)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

I-A
I-B
I-C
I-D

- **BCAE**

Définition : Tronçons de cours d'eau BCAE retenus.

Type : Caractère (1)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeur de l'attribut : 1

- **ORIGINE1**

Définition : Origine du tronçon. Source principale.

Type : Caractères (10)

Valeurs de l'attribut :

Valeurs	Origine
BDTOPO	BD TOPO®
SCAN25	SCAN 25®
TERRAIN	Terrain
BDCARTHAGE	BD CARTHAGE®
AUTRES	Autre origine

Valeur particulière de l'attribut :

<vide>	Non renseigné
--------	---------------

- **ORIGINE2**

Définition : Origine du tronçon. Source principale.

Type : Caractères (70)

Valeur particulière de l'attribut :

<vide>	Non renseigné
--------	---------------

- **MILLESIM**

Définition : Millésime.

Type : Caractères (4)

Valeur de l'attribut : 2023

- **COMMENT**

Définition : Commentaire possible si **ORIGINE1** ou **ORIGINE2** est renseigné à **AUTRES**.

Type : Caractères (140)

Valeur particulière de l'attribut :

<vide>	Non renseigné
--------	---------------

1.7 Classe prairies_sensibles

Par défaut, la classe « **prairies_sensibles** » contient un suffixe « *année_version* » présenté au paragraphe 2.4.1.2 **Prairies sensibles**.

1.7.1 Définition

Définition	Prairies permanentes désignées comme écologiquement sensibles (BCAE9).	
Genre	Surfacique	
Attributs	ID NUM_ILOT NUM_PARCEL CODE_CULTU SURFINI_M2 SURFIN_M2 NUM_PRS	Identifiant de la prairie Numéro de l'îlot Numéro de la parcelle Code culture Surface initiale en m ² Surface finale en m ² Numéro de prairie sensible

Sélection : Toutes les prairies sensibles BCAE sont retenues.

Modélisation : Contour de la surface de prairie.

1.7.2 Description des attributs

- ID

Définition : Identifiant unique de la prairie sensible.

Type : Entier (10)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- NUM_ILOT

Définition : Numéro de l'îlot, issu du RPG 2021, contenant la prairie sensible.

Type : Réel (23,15)

Valeur particulière de l'attribut :

none	Le numéro de l'îlot n'est pas disponible.
------	---

- NUM_PARCEL

Définition : Numéro de la parcelle, issu du RPG 2021, contenant la prairie sensible.

Type : Réel (23,15)

Valeur particulière de l'attribut :

none	Le numéro de la parcelle n'est pas disponible.
------	--

- **CODE_CULTU**

Définition : Code de la culture, issu du RPG 2021, de la prairie sensible.

Type : Caractères (254)

Valeurs de l'attribut :

BOP	Bois pâturé
PPH	Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)
SPH	Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes
SPL	Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes

Valeur particulière de l'attribut :

none	Le code de la culture n'est pas disponible.
-------------	---

- **SURFINI_M2**

Définition : Surface initiale de la parcelle, avant intersection, exprimée en mètres carrés.

Type : Réel (23,15)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **SURFIN_M2**

Définition : Surface finale de la parcelle, après intersection, exprimée en mètres carrés.

Type : Réel (23,15)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **NUM_PRS**

Définition : Numéro issu des prairies sensibles 2015.

Type : Caractères (254)

Valeur particulière de l'attribut :

none	Le numéro de prairie sensible n'est pas disponible.
-------------	---

2. DESCRIPTIF DE LIVRAISON

2.1 Présentation de ce chapitre

2.1.1 Ce que contient ce chapitre

Ce chapitre décrit la livraison des produits BCAE 4 et BCAE 9 ; il présente les fichiers livrés et leur nomenclature.

2.1.2 Ce que ne contient pas ce chapitre

Ce chapitre ne décrit pas les produits BCAE en termes de contenu, ce qui est traité dans le chapitre **1. DESCRIPTIF DE CONTENU**.

Ce chapitre ne présente pas les évolutions de ces produits ni celles de la documentation (voir paragraphe **1.1.2 Ce que ne contient pas ce chapitre**).

Ce chapitre ne constitue pas non plus un manuel d'utilisation des produits BCAE.

2.2 Caractéristiques de la livraison

2.2.1 Modalités de livraison

Les données des produits BCAE ne sont livrées que par téléchargement en projection légale, via le site **géoservices** de l'IGN, accessible en cliquant sur l'imagette ci-dessous :



Un fichier compressé (compression 7-Zip) est à télécharger directement sur la page produit. Une fois le fichier décompressé, l'utilisateur se retrouve avec un répertoire qui porte le même nom que celui du fichier 7-zip.

Ce répertoire contient l'arborescence générale décrite au paragraphe **2.3 Répertoire des données**.

2.2.2 Emprises de livraison

Une livraison BCAE se fait sur toute la France métropolitaine :

Données	Nom technique
Cours d'eau	Par départements séparés (un répertoire par département).
Prairies sensibles	Un répertoire France métropolitaine.

2.2.3 Format de livraison

Les produits BCAE sont disponibles au format **Shapefile**.

Au format **Shapefile**, chaque répertoire contient **5** fichiers par classe avec pour extensions :

Extension	Description
.cpg	Encodage des caractères
.dbf	Sémantique des données
.prj	Projection des données
.shp	Géométrie des données
.shx	Index des géométries

2.2.4 Volume des données

À titre indicatif, pour une livraison, les volumes approximatifs sont les suivants :

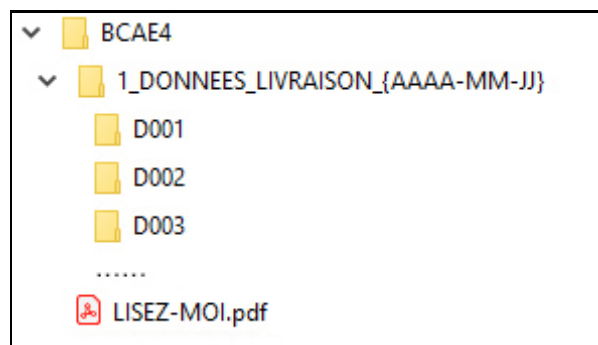
Données \ Volumes	France métropolitaine	Département
Cours d'eau	≈ 2 Go	± 20 Mo
Prairies sensibles	≈ 220 Mo	-

2.3 Répertoires des données

2.3.1 Arborescences générales

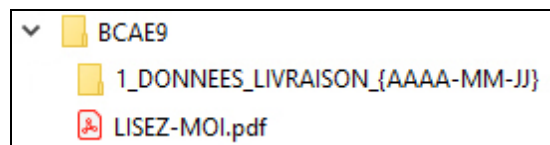
2.3.1.1 Cours d'eau

L'arborescence des répertoires de livraison est la suivante :



2.3.1.2 Prairies sensibles

L'arborescence des répertoires de livraison est la suivante :



2.3.2 Nomenclature

Pour les répertoires décrits au paragraphe [2.4 Répertoires BCAE4 / BCAE9](#), la nomenclature adoptée est la suivante :

- **AAAA-MM-JJ** : Année, mois et jour de la production des données.

2.4 Répertoires BCAE4 / BCAE9

2.4.1 1_DONNEES_LIVRAISON_{AAAA-MM-JJ}

2.4.1.1 Cours d'eau

Contenu : Ce dossier contient plusieurs répertoires de données. Chaque répertoire correspond à un département.

Ces répertoires sont nommés de la façon suivante :

D{DDD} avec :

DDD	Numéro du département
------------	-----------------------

Chaque répertoire « département » contient les fichiers de données nommés de la façon suivante :

BCAE_lineaire

Les extensions des fichiers livrés sont décrites au paragraphe [2.2.3 Format de livraison](#).

2.4.1.2 Prairies sensibles

Contenu : Ce dossier contient directement le fichier de données nommé de la façon suivante :

prairies_sensibles_2022_v3

Les extensions des fichiers livrés sont décrites au paragraphe [2.2.3 Format de livraison](#).

2.4.2 Fichier LISEZ-MOI.pdf

Afin de comprendre comment utiliser les données IGN, plusieurs compléments sont disponibles en ligne, notamment sur l'espace professionnel de l'IGN. Le fichier LISEZ-MOI.pdf décrit l'ensemble de ces documents facilitant ainsi la prise en main des données.

ANNEXE A – RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS PAR TYPE DE COURS D'EAU

I-D (carte locale)		Nouveaux I-D 2023	Carte mise à jour pour 2023
02	Aisne		
04	Alpes-de-Haute-Provence		X
05	Hautes-Alpes		
09	Ariège		
10	Aube		
13	Bouches-du-Rhône		
16	Charente	X	
17	Charente-Maritime		
18	Cher		
21	Côte-d'Or		
22	Cotes-d'Armor		X
23	Creuse		
25	Doubs		
27	Eure		
28	Eure-et-Loir		
29	Finistère		
30	Gard		X
31	Haute-Garonne		X
33	Gironde		
34	Hérault		
35	Ille-et-Vilaine		
36	Indre		
37	Indre-et-Loire		
39	Jura	X	
40	Landes		
41	Loir-et-Cher		
42	Loire		
43	Haute-Loire	X	X
44	Loire-Atlantique		
45	Loiret		
46	Lot		
47	Lot-et-Garonne		X
49	Maine-et-Loire		
50	Manche		X
51	Marne		X
52	Haute-Marne		X
53	Mayenne		X
54	Meurthe-et-Moselle		X

I-D (carte locale)		Nouveaux I-D 2023	Carte mise à jour pour 2023
56	Morbihan		X
59	Nord		
60	Oise		
62	Pas-de-Calais		X
63	Puy-de-Dôme		
64	Pyrénées-Atlantiques		
65	Hautes-Pyrénées		
67	Bas-Rhin		X
68	Haut-Rhin		X
70	Haute-Saône		
72	Sarthe		X
76	Seine-Maritime		
77	Seine-et-Marne		
79	Deux-Sèvres	X	
80	Somme		
81	Tarn		X
83	Var		
85	Vendée		
88	Vosges	X	X
89	Yonne		
90	Territoire de Belfort		X
95	Val-d'Oise		

I-A (cours d'eau permanents et intermittents nommés de la BD TOPO®)	
01	Ain
03	Allier
06	Alpes-Maritimes
07	Ardèche
12	Aveyron
14	Calvados
15	Cantal
19	Corrèze
24	Dordogne
26	Drôme
32	Gers
38	Isère
48	Lozère
58	Nièvre
61	Orne
66	Pyrénées-Orientales
69	Rhône
73	Savoie
74	Haute-Savoie
84	Vaucluse
87	Haute-Vienne
93	Seine-Saint-Denis
94	Val-de-Marne
2A	Corse-du-Sud
2B	Haute-Corse

I-B (cours d'eau permanents de la BD TOPO®)	
57	Moselle

I-C (cours d'eau permanents de la BD TOPO® + cours d'eau de la carte locale DDT)	
08	Ardennes
11	Aude
55	Meuse
71	Saône-et-Loire
78	Yvelines
82	Tarn-et-Garonne
86	Vienne
91	Essonne

ANNEXE B – RÉPARTITION DES COURS D'EAU PAR DÉPARTEMENT POUR LE MILLÉSIME 2023

N° dép	Nom dép	Type
01	Ain	I-A
02	Aisne	I-D
03	Allier	I-A
04	Alpes de haute Provence	I-D
05	Hautes-Alpes	I-D
06	Alpes-Maritimes	I-A
07	Ardèche	I-A
08	Ardennes	I-C
09	Ariège	I-D
10	Aube	I-D
11	Aude	I-C
12	Aveyron	I-A
13	Bouches-du-Rhône	I-D
14	Calvados	I-A
15	Cantal	I-A
16	Charente	I-D
17	Charente-Maritime	I-D
18	Cher	I-D
19	Corrèze	I-A
2A	Corse-du-Sud	I-A
2B	Haute-Corse	I-A
21	Côte-d'Or	I-D
22	Cotes-d'Armor	I-D
23	Creuse	I-D
24	Dordogne	I-A
25	Doubs	I-D
26	Drôme	I-A
27	Eure	I-D
28	Eure-et-Loir	I-D
29	Finistère	I-D
30	Gard	I-D
31	Haute-Garonne	I-D
32	Gers	I-A
33	Gironde	I-D
34	Hérault	I-D
35	Ille-et-Vilaine	I-D
36	Indre	I-D
37	Indre-et-Loire	I-D
38	Isère	I-A
39	Jura	I-D
40	Landes	I-D
41	Loir-et-Cher	I-D
42	Loire	I-D
43	Haute-Loire	I-D
44	Loire-Atlantique	I-D
45	Loiret	I-D
46	Lot	I-D

N° dép	Nom dép	Type
47	Lot-et-Garonne	I-D
48	Lozère	I-A
49	Maine-et-Loire	I-D
50	Manche	I-D
51	Marne	I-D
52	Haute-Marne	I-D
53	Mayenne	I-D
54	Meurthe-et-Moselle	I-D
55	Meuse	I-C
56	Morbihan	I-D
57	Moselle	I-B
58	Nièvre	I-A
59	Nord	I-D
60	Oise	I-D
61	Orne	I-A
62	Pas-de-Calais	I-D
63	Puy-de-Dôme	I-D
64	Pyrénées-Atlantiques	I-D
65	Hautes-Pyrénées	I-D
66	Pyrénées-Orientales	I-A
67	Bas-Rhin	I-D
68	Haut-Rhin	I-D
69	Rhône	I-A
70	Haute-Saône	I-D
71	Saône-et-Loire	I-C
72	Sarthe	I-D
73	Savoie	I-A
74	Haute-Savoie	I-A
76	Seine-Maritime	I-D
77	Seine-et-Marne	I-D
78	Yvelines	I-C
79	Deux-Sèvres	I-D
80	Somme	I-D
81	Tarn	I-D
82	Tarn-et-Garonne	I-C
83	Var	I-D
84	Vaucluse	I-A
85	Vendée	I-D
86	Vienne	I-C
87	Haute-Vienne	I-A
88	Vosges	I-D
89	Yonne	I-D
90	Territoire de Belfort	I-D
91	Essonne	I-C
93	Seine-Saint-Denis	I-A
94	Val-de-Marne	I-A
95	Val-d'Oise	I-D